vienne

l'essentiel

> p. 3 Vienne
> p. 4 Faits divers
> p. 9
Loisirs week-end. La créatrice de la p'tite fabrik présente des modèles uniques de stylistes au salon bio Respire la vie à Poitiers.
> p. 12 Culture
> p. 13
Poitiers. Le premier coup de pioche est pour demain, la première pierre sera posée en janvier : le village loisirs-cinés des Portes d'Aquitaine ouvrira courant 2012.
> p. 17 Poitiers agglo
> p. 18 Poitiers environs
> p. 19
Châtellerault. Le laboratoire de langues ne répond plus. Pour cause de trésorerie déficiente et faute de subventions, le labo a été mis en liquidation judiciaire.

Annette Waxin expose au salon bio.

Un village-loisirs à venir à Poitiers-Sud.

> p. 25 Carnet obsèques
> p. 26 Petites annonces
> p. 34 Sports
> p. 43 Hippisme
> p. 46 Bourse
> p. 47 Jeux
> p. 48 TV
> p. 49 Edito
> p. 54 Météo
> p. 56 Dialogue

[www.lanouvellerepublique.fr]
> **VIDÉO :** Céline Mathieu se présente au concours de Miss Ronde Poitou-Charentes qui aura lieu dimanche 30 octobre, à 14 h, à la discothèque Amnexia, 55, promenade des Cours, à Poitiers. Elle explique pourquoi elle a décidé de se présenter à cette élection de miss.

paroles de collégiens (2)

Les lois contre le racisme s'appliquent sur Internet

L'expression du racisme n'est pas une opinion, c'est un délit. C'est ce que rappellent les collégiens de la classe média de George-Sand, à Châtellerault.

Pour ce second volet de leur enquête sur « le racisme sur Internet », les élèves de la classe option média du collège George-Sand de Châtellerault proposent un salutaire rappel de la loi.

« La loi française punit la provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence nationale, raciale ou religieuse d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende, expliquent Marion, Stella et Alyssia. *La contestation de crime contre l'humanité de la même peine et de la même amende, ainsi que la diffamation raciale publique. L'injure raciale publique est punie de six mois d'emprisonnement et de 22.500 euros d'amende. L'addition pour Riquita Nolwenne* s'élève donc à... 159.000 euros d'amende et à trois ans et demi d'emprisonnement ! »*

Le ministre de l'Intérieur peut interdire les publications en raison de la place faite à la haine ou à la discrimination raciale. Cette infraction est punie par la loi.

« Quand je vois ce que cette personne écrit, je suis choquée, et j'éprouve de la haine et de la pitié envers elle, lâche Fanta. *Elle n'a pas de raisons d'écrire et de souhaiter des horreurs pareilles ! Elle ne sait pas le sentiment que l'on ressent en lisant ses propos. Son comportement est immature, et très grave. Cela me révolte de voir toute cette méchanceté gratuite. A tout cela, je réponds par le silence car gaspiller de la salive pour une personne aussi inexistante, insignifiante et inutile n'en vaudrait même pas la peine ! »*

Diversité et métissage des valeurs fondamentales

« Issue d'un milieu islamique, je suis d'origine musulmane, et j'aime ma religion, insiste Aminata. *Tu as besoin de me traiter de mécréante et ignorante ? Tout ça parce que je ne partage pas les mêmes croyances que vous. Perso, je respecte toutes les religions qu'elles soient chrétienne, bouddhiste ou juive, alors pourquoi ne respectes-tu pas la mienne ? »* Chacun ses origines, chacun ses croyances... Nous sommes tous pareils, mais ce n'est pas une raison pour se souhaiter du mal. La différence devrait faire l'humanité, mais ce n'est pas le cas.

« J'ai des amies algériennes, françaises, espagnoles, portugaises, sénégalaises, maliennes, guinéennes, égrène encore Aminata. *Et c'est ça qui est beau : la diversité et le métissage, des valeurs fondamentales qu'on n'a pas enseignées à tout le monde. »*

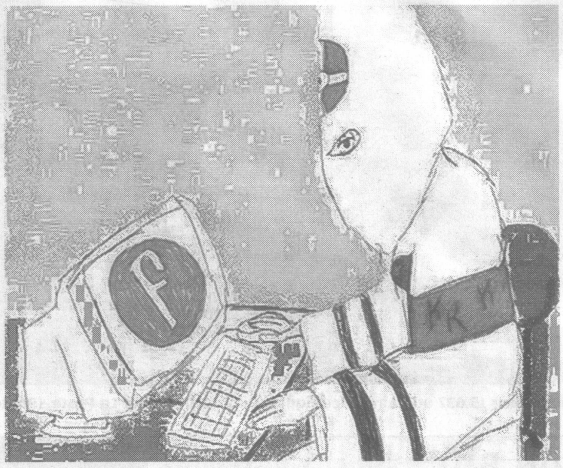
(Dessin Laura Schlieselhuber)

. Les élèves de la classe média du collège George-Sand de Châtellerault

* Riquita Nolwenne est le pseudonyme d'une jeune marseillaise distillant des propos racistes sur le réseau social Facebook (lire le premier volet de l'enquête paru hier).

le billet

Privés d'un jour de vacances

Les élèves de la Vienne seraient-ils moins attentifs, moins appliqués et moins travailleurs qu'ailleurs pour qu'on les prive d'une journée de vacances ? S'ils reprennent le chemin de leurs écoles, collèges et lycées le 2 et non le 3 novembre, c'est en compensation d'une journée chômée, celle du vendredi du pont de l'Ascension 2012. Cette mesure vue d'un bon œil par une grande majorité de parents n'a pas été prise à la légère, sur un coup de tête. Elle a été votée lors d'une réunion de la commission départementale de l'Education Nationale (CDEN), en novembre 2010, et pour trois ans. Il en sera donc de même en 2012, qu'on se le dise ou qu'on le note. Certains parents en effet, se sont étonnés cette année encore, du caractère tardif de l'information – une semaine à peine avant les vacances – indiquent-ils. Pourtant les établissements scolaires eux, avaient été avertis de cette « punition » avant la rentrée de septembre...

Sylvaine Hausseguy

réagissez

L'actualité de votre ville ou du département vous a touché ou indigné ? Vous souhaitez réagir, pour apporter des précisions, des compléments, un témoignage ?

> Écrivez à :
La Nouvelle République
« entre vous et nous »
1 ter, rue du Moulin-à-Vent
BP 119, 86003 Poitiers Cedex.

> Courriel :
internautes.86@nrco.fr

> Réactions à chaud :
A la fin de chaque article sur lanouvellerepublique.fr ou poitiers.maville.com

> Sur Facebook :
Dans le champ de recherche, tapez « la nr 86 » et cliquez sur « j'aime ».

> Carnets de voyage :
Vous partez pour une aventure extraordinaire ? Contactez-nous et la NR donnera de vos nouvelles au fil de votre périple.

> Abonnements
0.825.31.70.70.

Réagissez, écrivez-nous. Par courrier : La Nouvelle République, 1 ter, rue du Moulin-à-Vent, BP 119, 86003 Poitiers Cedex/Par courriel : internautes.86@nrco.fr/Sur les sites www.lanouvellerepublique.fr ou www.poitiers.maville.com/Sur la page Facebook de « la nr 86 ».